

## **Fiche Technique N° : .../ ...**

Système : Système de protection des différentes variables du réacteur	Composant : Système de surveillance numérique (MCS), MCS01-IOS1		
Localisation : S301	Identification : .....		
Classe de Sûreté 1E	Classe : QA1		
Fabricant : .....	Mise en service : .....		
Elaborée : M.Hacene	Révisée : .....	Approuvée : .....	Date : .....

1. **Fonction** : (on décrit d'une manière concise les fonctions du composant et son impact sur les conditions d'opération du système)
  2. **Documentation** : (on énumère toute documentation liée au composant contenant des informations utiles pour la maintenance. Il est d'intérêt d'identifier le chapitre & la page contenant des informations en liaison avec la maintenance du composant dans chaque document de référence)

Manuel de maintenance
SAR
Transfert technologique
Notes de demande
Etudes détaillés
Fabricant (EOMR)
Procédure d'opération
Procédure de maintenance
Rapports techniques

1. **Information de conception** : (on cite les informations de conception en se basant sur : bases de conception, les exigences techniques de sûreté, SAR, rapport d'évaluation du risque, dessins de conception (schémas, Piping, flowchart, organigramme...), Manuel&schémas du fabricant,...)
  2. **Information d'opération** : (on cite les informations liées à l'opération en se basant sur : procédures d'opération, données d'exploitation, exigences de surveillance, ...)
  3. **Information de maintenance** : (on cite les informations liées à la maintenance du composant en se basant sur : procédures de maintenance, manuels techniques du fabricant, historique de la maintenance corrective, historique/travaux de la maintenance préventive)
  4. **Retour d'expérience d'exploitation** : (on cite les informations liées à la maintenance du composant en se basant sur : base des données d'exploitation, retour d'expérience, le rapport des occurrences, ....)

## **Historique des pannes**

## **Historique de la maintenance préventive**

## **Historique de la maintenance prédictive**

## **Relevée des heures de marche**